

Lévis, le 28 août 2017

Par courriel, courrier et dépôt au SDÉ

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année 2018-2019
Dossier : R-4011-2017
Commentaires de l'AQCIE et du CIFQ sur les sujets d'intervention proposés par l'Union des Consommateurs

Cher Monsieur,

L'AQCIE et le CIFQ ont pris connaissance de la demande d'intervention de l'UC, laquelle souhaite revenir cette année encore sur la question des augmentations tarifaires différenciées, dans l'espoir de faire supporter sur la clientèle industrielle une partie plus importante de l'augmentation des sommes requises par le Distributeur pour rencontrer son revenu requis.

Cette question a été examinée en profondeur par la Régie, il n'y a pas plus que deux ans, dans le cadre du dossier R-3933-2015, et la Régie a alors conclu qu'une augmentation tarifaire différenciée n'apparaissait pas opportune dans le contexte économique prévalant alors et eu égard à l'évolution des coûts et des tarifs depuis l'année 2008.

Depuis, la Régie a été appelée à donner sur cette question un avis au gouvernement du Québec, lequel sera appelé à prendre incessamment position sur l'ensemble de la problématique de l'interfinancement.

Dans ce contexte, nous soumettons à la Régie que ce sujet devrait être écarté de ceux pouvant faire l'objet du présent dossier, notamment pour des raisons d'efficacité (la liste des sujets à discuter étant déjà longue) et pour des raisons d'ordre financier. Le budget soumis par l'AQCIE et le CIFQ pour la conduite de ce dossier ne tient pas compte de ce sujet, qui pourrait mobiliser des ressources importantes et coûteuses, et il en va certainement de même pour plusieurs autres intervenants au dossier.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) *Pierre Pelletier*

Pierre Pelletier

PP/sb

c.c. Me Simon Turmel